

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 18/11/2024
Référence d'enregistrement : 2024C9999302004
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €
Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne



2D-DOC

Cession de droits entre SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE A C BAT (948240858) et Mihaela GHEORGHITA déclarée par Ali COSKUN

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Mihaela GHEORGHITA Né(e) le 18/11/1979 (ROUMANIE)
1 ALLEE PIERRE RONSARD
CLICHY SOUS BOIS (93)

III - Cédant

SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE A C BAT (948240858)
1 RUE NUNGESSER ET COLI
GONESSE (95)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 948240858
Désignation : AUTRE A C BAT
Adresse : 1 RUE NUNGESSER ET COLI
GONESSE (95)

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 15/11/2024
Prix : 1,00 €
Nombre de parts cédées : 100
Nombre total de parts : 100

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : COSKUN ALI
Adresse : 31 AVENUE DES VIOLETTES 95500 GONESSE
Nature de la mutation : CESSION
Date de l'acquisition : 15/11/2024
Valeur ou prix d'acquisition : 1,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	1,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 1,00 €	
Base taxable retenue	0,00 €	
Taux applicable	3 %	
Droits calculés		0,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.

CESSION DE PARTS SOCIALES

A.C BAT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (S.A.S.U)
Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 41 Rue Henri Barbusse – 93370 MONTFERMEIL
RCS 948 240 858

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LE CEDANT :

Monsieur COSKUN Ali, né le 12/06/1982 à Adiyaman (Turquie), demeurant au 31 Avenue des Violettes – 95500 GONESSE, de nationalité Turquie,

LE CESSIONNAIRE :

Madame GHEORGHITA Mihaela, née le 18/11/1979 à Tirgu Neamt (Roumanie), demeurant au 1 Allée Pierre Ronsard 93390 CLICHY-SOUS-BOIS, de nationalité Roumaine,

Il est exposé ce qui suit :

Monsieur COSKUN Ali, possède 100 actions dans cette société, représentant un total de 2 000 Euros.

Le cédant Monsieur COSKUN Ali, par la présente, cède 100 actions numérotées de 001 à 100 de ladite Société au cessionnaire Madame GHEORGHITA Mihaela, et avec tous les droits et obligations qui s'y rattachent.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts et de toutes résolutions prises, tous procès-verbaux établis à ce jour.

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix total de 1,00 Euro (Euros Symbolique).

Le cédant reconnaît avoir reçu cette somme et leur donne ici valable quittance.

Ladite cession sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce concerné.

AUX PRESENTS SONT INTERVENUS :

Monsieur COSKUN Ali
Madame GHEORGHITA Mihaela

Qui ont donné leur agrément quant à cette cession de parts sociales.

LES PARTS SERONT, DORENAVANT, REPARTIES COMME SUIVIT :

Madame GHEORGHITA Mihaela	100 % 100 actions n° 001 à 100
---------------------------	--------------------------------

Soit au total :	100 actions
-----------------	-------------

Tous frais, droits et obligations seront supportés par les cessionnaires qui s'y engagent.

Fait à Montfermeil, Le 15 novembre 2024 en Cinq exemplaires.

En cinq originaux dont un pour l'enregistrement, deux pour être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et un pour chacune des parties.

Lu et approuvé.

Monsieur COSKUN Ali



Madame GHEORGHITA Mihaela

